

PROGRAMME DE FORMATION

La famille et le droit

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services intervenant dans le domaine socio-judiciaire et/ou familial.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Appliquer les principales notions régissant le droit de la famille.

Identifier les problématiques relatives aux droits extra-patrimoniaux et patrimoniaux de la famille pour y répondre et/ou orienter.

Programme

Introduction :

- La famille.
- Le juge aux affaires familiales.
- Les principes du droit de la famille.

La création de la famille :

- L'union conjugale : le mariage, le PACS, le concubinage.
- La filiation : les différentes filiations, l'égalité des enfants.

L'existence de la famille :

- Les rapports entre les époux : extra-patrimoniaux et patrimoniaux avec le devoir de secours, les pouvoirs personnels des époux, la contribution aux charges du mariage, le régime primaire et les régimes matrimoniaux.
- Les rapports parents/enfants : l'autorité parentale, la parole de l'enfant.

La disparition de la famille :

- La séparation et ses effets : la séparation des parents, le divorce, la séparation de corps, le logement familial, les pensions, la résidence des enfants et le droit de visite et d'hébergement.

- Les successions : la liquidation de la communauté, les droits du conjoint survivant, les autres héritiers.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Étude de textes et de jurisprudence. Exercices. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.

